

Le 6 février 2013 FIN C

**166 Direction des finances, Office d'informatique et d'organisation (OIO):  
autorisation de dépenses pour les des produits et prestations de ser-  
vices de l'OIO; crédit d'engagement annuel de 2013**



**1. Objet**

Dépenses pour la fourniture, le développement, l'entretien et la maintenance des produits et prestations de services de l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) en 2013. Les prestations de services soutiennent l'administration cantonale et lui permettent ainsi d'accomplir ses tâches dans les domaines suivants (pour les détails, voir le rapport de la Direction des finances):

- **Organisation**, y compris conseil, formation, gestion de projet et de service, et achats;
- **Poste de travail**, y compris centre de services, poste de travail cantonal, logiciels, droits d'accès, systèmes de registres de personnes et prestations de services de certification;
- **Sécurité** (conseil);
- **Communication**, y compris collaboration, gestion des documents, messagerie électronique, téléphonie, sites internet et intranet;
- **Infrastructures**, y compris imprimantes, gestion sortie documents, réseau de communication longues distances BEWAN, réseau de communication locale BELAN, réseau sans fil BEWLAN, solutions d'accès à distance et exploitation de plateformes de serveur au centre de calcul de Bedag Informatique SA.

**2. Bases légales**

- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), articles 47, 48, alinéa 1, lettres b et f, alinéas 3 et 4, et 50, alinéa 2
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1), articles 139 et 146
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction des finances (Ordonnance d'organisation FIN, OO FIN ; RSB 152.221.171), article 11

### 3. Nature et qualification juridique des dépenses

Il s'agit de dépenses périodiques liées.

### 4. Montant du crédit

**CHF 68 360 500**

Ce montant est inscrit au budget 2013 de l'Office d'informatique et d'organisation (OIO).

### 5. Type de crédit et exercice comptable

Crédit d'engagement annuel, exercice 2013.

### 6. Compte

Il est prévu que le crédit se répartisse sur les comptes suivants :

<i>Nature comptable</i>	<i>Intitulé de la nature comptable</i>
308000	Indemnités versées au personnel temporaire
309000	Formation et perfectionnement professionnels du personnel
309800	Formation et perfectionnement du personnel en informatique
310100	Frais d'impression et de reliure, publications
310800	Matériel d'exploitation et fournitures en matière d'informatique
311000	Acquisition de machines et de mobilier de bureau
311800	Acquisition d'équipements informatiques
313700	Frais de repas pris dans l'exercice de fonctions publiques
315000	Entretien d'appareils et de mobilier de bureau
315100	Entretien de machines, d'appareils, de véhicules et d'autres pièces de mobilier
315800	Entretien d'équipements informatiques
316000	Loyers, fermages et redevances d'utilisation
316800	Location d'équipements informatiques
318000	Prestations de services de tiers
318010	Prestations de services de tiers (conseils et honoraires)
318600	Traitement des données BEDAG
318800	Prestations de services de tiers en matière d'informatique
318810	Prestations de services de tiers en matière d'informatique (conseils et honoraires)

Le crédit est mis à la charge de l'unité CCPR 21368 (Office d'informatique et d'organisation). Il concerne les groupes de produits :

9100 Informatique et télécommunication

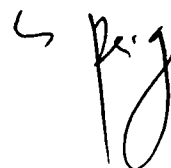
9200 Développement de l'organisation

La présente autorisation de dépenses doit être publiée dans la Feuille officielle conformément à l'article 48, alinéa 4 LFP.

À la Direction des finances,  
au Contrôle des finances et  
à la Commission des finances

Certifié exact

Le chancelier :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Perje', written in a cursive style.